



**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le **27 JUIN 2025**

ID : 062-216204735-20250619-25\_03\_08-DE

**DCM 25.03.08**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du**  
**19 juin 2025**

**Date de convocation :**  
**12 juin 2025**

**Objet :**

**Acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée 575 AH n° 501 relative au bien appartenant à l'indivision HECQUET situé 4 rue de la Gare**

**Votes pour : 25**  
**Vote contre : 0**  
**Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

**Étaient présents :** M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – M. Thierry DISSAUX – M. Michel BINCTEUX – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres excusés ayant donné procuration :**

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;

**Membres absents :** M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Frédérique SAUVAGE – Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Vincent GALLOIS est nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*



**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

27 JUIN 2025 10h

ID : 062-216204735-20250619-25\_03\_08-DE

**DCM 25.03.08**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la succession de Monsieur et Madame HECQUET, il est apparu qu'une partie de terrain, d'apparence publique, était rattachée à une parcelle privée. Il s'agit de la parcelle 575 AH n° 501 relative au bien situé 4 rue de la Gare à ISBERGUES appartenant à l'indivision HECQUET.

L'indivision comprend les héritiers suivants :

- Monsieur Pierre François Eugène HECQUET, demeurant à TOULOUSE (31000), 5 rue du Cantal ;
- Madame Catherine Marthe Laure HECQUET, demeurant à SAINT SULPICE LA POINTE (81370), 5 rue du Duc de Berry ;
- Monsieur Jean-François Robert Philippe HECQUET, demeurant à PARIS 19<sup>ème</sup> arrondissement (75019), 3 villa Marcel Lods ;
- Monsieur Nicolas Juan HECQUET, demeurant à TOULOUSE (31400), 3 impasse Jean Delfour Appartement 15 ;
- Mademoiselle Nora Jenny Margarita HECQUET, demeurant à TOULOUSE (31400), 3 impasse Jean Delfour Appartement 15.

Monsieur le Maire ajoute que cette partie de terrain est plus précisément située du côté de la rue du Tonkin et s'apparente à une impasse desservant l'arrière de plusieurs habitations.

Afin de régulariser la situation du bien, l'indivision HECQUET propose une régularisation à l'amiable et à l'euro symbolique.

Les modalités d'acquisition sont donc les suivantes :

- Acquisition par la Commune de la parcelle 575 AH n° 501p d'une contenance approximative de 140 mètres carrés.
- Les frais de géomètre et les frais notariés seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**DECIDE** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée 575 AH n° 501 à l'euro symbolique,



**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 27 JUIN 2025

ID : 062-216204735-20250619-25\_03\_08-DE

**DCM 25.03.08**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition amiable.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*



David THELLIER  
Maire de la Commune de  
ISBERGUES  
26 juin 2025

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.*

